Bibliothèque anarchiste

Le Réveil clandestin
La liberté de la presse
janvier 1941

extrait le 5 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°7 du *Réveil clandestin*

bibliotheque-anarchiste.com

La liberté de la presse

Le Réveil clandestin

janvier 1941

La reélection de Roosevelt, combattue par plus du 80 0/0 des journaux quotidiens, a remis sur le tapis la question de la liberté de la presse aux Etats-Unis. Le débat a établi ces points :

1. La presse bourgeoise est, du moins jusqu'à présent, entièrement libre de toute censure ou persécution gouvernementale.
2. Par contre elle n'est pas libre de la censure et des pressions de groupes religieux et d'intérêts commerciaux, industriels et financiers, qui agissent sur la presse et sur son attitude politique, au moyen de subventions sous forme de réclames payées.
3. La presse quotidienne n'est pas impartiale. Que ce soit par conviction ou par intérêt particulier de ceux qui la dirigent, ou à la suite des censures et des pressions exercées par les dits groupes, le fait est que les journaux ont une attitude partisane non seulement dans les pages éditoriales ou dans les rubriques personnelles ; mais aussi dans les informations coloriées, sélectionnées ou inspirées.
4. La grande presse conservatrice ne réfléchit pas l'opinion du peuple. Tandis que le 80 0/0 des journaux étaient contre Roosevelt, les citoyens électeurs ont voté pour Roosevelt dans la proportion du 54.5 0/0, et alors que le 15 0/0 seulement des journaux était contre Wilkie, à peine le 45 0/0 des électeurs se sont prononcées pour lui.

Ces données, qui ne constituent pas une révélation, permettent d'affirmer :

a) que la grande presse ne représente pas l'opinion du peuple américain ; b) qu'ainsi elle n'en interprète non plus les intérêts et doit nécessairement représenter les opinions et les intérêts particuliers de ceux qui la contrôlent ; c) qu'enfin, contrairement à ceux que l'on suppose généralement, la grande presse conservatrice ne parvient pas à dominer entièrement la volonté et l'intelligence de la population.

En conclusion : la presse ne subit pas le contrôle de l'Etat, mais se plie aux opinions et aux directions du privilège, cependant que le peuple, même à défaut d'une presse à lui, parvient à conserver une certaine indépendance de jugement.

« Adunata dei Refrattari ».